GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2018

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2017, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

Périmètre de consolidation

Les évolutions notables du périmètre de consolidation du groupe pour l'exercice 2017 sont :

- la cession de la société Cannes Balnéaires à un nouvel actionnaire de contrôle qui réalise cette acquisition à travers une société dont Groupe Partouche détient une participation minoritaire et qui, sur le plan comptable, fait l'objet d'une mise en équivalence ;
- l'entrée dans le périmètre de la société SEGR le Laurent, société d'exploitation du restaurant gastronomique parisien Laurent ;
- à noter également la déconsolidation des sociétés Casino de Vichy 4 Chemins et Casino de Tabarka suite à leur mise en liquidation, ainsi que la dissolution de la société Holding Garden Pinède par voie de transmission universelle de patrimoine à Groupe Partouche SA.

Programme de fidélisation de la clientèle

L'interprétation IFRIC 13 est relative à la comptabilisation des crédits liés aux programmes de fidélisation accordés aux clients dans le cadre de transaction de vente initiale.
La mise en place d'un programme national de fidélisation de la clientèle à compter du 1er novembre 2016 a conduit le groupe à comptabiliser ce programme selon la norme IFRIC 13.
L'impact sur le chiffre d'affaires pour les 12 mois de l'exercice 2017 s'élève à -3 418 K€.

Evolution de la procédure de sauvegarde :

Le Tribunal de Commerce de Paris a homologué les 2 novembre et 8 décembre 2016 une modification du plan de sauvegarde de Groupe Partouche, qui a reçu l'approbation unanime préalable des créanciers.
Les principales modifications, entrées en vigueur sur l'exercice, sont :

- le remboursement immédiat à Financière Partouche du solde de son avance d'actionnaire, soit un montant de 20,1 M€ ;
- un remboursement anticipé concomitant envers des prêteurs mono-holders du crédit syndiqué pour un montant de 5,3 M€ ;
- l'aménagement de l'autorisation initiale de distribuer des dividendes, avancée au 1er janvier 2017, selon certaines modalités particulières d'application et sous réserve, d'un Ebitda au moins égal à 75 M€ et d'une trésorerie consolidée du Groupe, après distribution, d'au moins 85 M€. Cette autorisation a été utilisée au 2ème semestre de l'exercice, l'AGE du 05/09/2017 de GPSA ayant approuvé une distribution exceptionnelle de dividendes de 3 M€.

En outre, suite à la levée de l'ensemble des conditions suspensives au cours du 2ème semestre de l'exercice, l'entrée en application du plan de sauvegarde modifié a été assortie du désistement réciproque de l'ensemble des instances existant entre Groupe Partouche et son actionnaire majoritaire Financière Partouche, vis-à-vis du créancier bancaire OCM Luxembourg (Oaktree).

II. ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2017

(cf. chapitre 9.1.2 du document de référence 2017)

ACTIVITÉ DU GROUPE

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2017, le CA consolidé publié du Groupe Partouche atteint 406,9 M€ contre 405,2 M€ en 2016, en progression de +0,4%.

EN M€	2017	2016	VARIATION
Premier trimestre	109,8	112,1	-2,0%
Deuxième trimestre	95,6*	98,3	-2,7%
Troisième trimestre	98,9*	98,1	0,8%
Quatrième trimestre	102,6*	96,7	6,0%
Chiffre d'affaires total consolidé *	**406,9***	**405,2**	**0,4%**

** Après impact du programme de fidélisation mis en place sur l'exercice*

Hors impact du programme de fidélisation mis en place sur l'exercice, la progression du chiffre d'affaires annuel ressort à +1,3%.

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

1. Synthèse de l'activité 2017

EN M€		2017	2016	VARIATION	ÉVOLUTION
	France	88,5	76,5	12,0	*15,7%*
	Étranger	31,3	28,9	2,4	*8,3%*
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		**119,7**	**105,3**	**14,4**	***13,7%***
% DU PBJ REEL		18,7%	16,6%		
	France	451,6	461,7	-10,1	*-2,2%*
	Étranger	67,4	68,7	-1,3	*-1,9%*
PRODUIT BRUT MAS		**519,1**	**530,4**	**-11,4**	***-2,1%***
% DU PBJ REEL		81,3%	83,4%		
	France	540,1	538,2	1,9	*0,4%*
	Étranger	98,7	97,6	1,1	*1,1%*
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		**638,8**	**635,8**	**3,0**	***0,5%***
	France	281,2	280,2	1,0	*0,4%*
	Étranger	36,7	38,3	-1,6	*-4,1%*
PRELEVEMENTS GROUPE		**318,0**	**318,5**	**-0,6**	***-0,2%***
	France	52,1%	52,1%		
	Étranger	37,2%	39,3%		
TAUX DE PRELEVEMENT		**49,8%**	**50,1%**		
	France	258,9	258,0	0,9	*0,3%*
	Étranger (*)	62,0	59,3	2,7	*4,5%*
PRODUIT NET JEUX		**320,8**	**317,2**	**3,6**	***1,1%***
% DU CA TOTAL					
	France	85,1	84,0	1,1	*1,3%*
	Étranger	4,4	4,0	0,4	*10,0%*
CA HORS PNJ (**)		**89,5**	**88,0**	**1,5**	***1,7%***
% DU CA TOTAL					
	France	-3,4			
	Étranger				
PROGRAMME DE FIDELISATION		**-3,4**		**-3,4**	
	France	340,5	341,9	-1,4	*-0,4%*
	Étranger	66,4	63,3	3,1	*4,9%*
CA		**406,9**	**405,2**	**1,7**	***0,4%***

(*) Le PNJ de la filiale belge de paris sportifs CKO Betting est inclus dans le PNJ Étranger pour 8,7 M€ (contre 8,1 M€ en 2016).

(**) Hors impact du programme de fidélisation

PBJ DU GROUPE

Après un début d'exercice notamment marqué par un environnement et un calendrier moins favorables, l'amélioration marquée de l'activité du second semestre permet au Groupe d'enregistrer un PBJ annuel de 638,8 M€, en progression de +0,5%.

ACTIVITE DES JEUX EN FRANCE

Le PBJ atteint 540,1 M€ contre 538,2 M€, en progression de 0,4 %. Il est notablement influencé par les déménagements de certaines exploitations en cours d'exercice.
Ainsi a été inauguré le 8 juin 2017 le nouveau casino « Pleinair » de La Ciotat, un établissement novateur, exploitant l'offre de jeux intégralement en extérieur sur une terrasse de 1 300 m2. Ce déménagement, intervenu avant la période estivale, a permis au casino de La Ciotat d'enregistrer une évolution positive de son PBJ à hauteur de 43,9 % (+3,3 M€).

Le transfert fin juin 2017 du casino Palm Beach de Cannes dans les locaux de l'hôtel 3.14, visant à ne plus subir les effets négatifs d'un site devenu inadapté, a également reçu un accueil favorable du public. L'établissement connaît une croissance de PBJ de 2,4 M€.

Enfin, le casino de Juan-les-Pins, qui a quitté fin septembre 2016 l'hôtel Garden Beach, vendu en 2015, pour s'installer en plein centre-ville, dans une surface d'environ 1 000 m2, s'est progressivement adapté à ses nouveaux locaux et parvient à stabiliser son PBJ entre les deux exercices.

L'environnement concurrentiel local et les travaux de rénovation engagés sur certains sites tempèrent toutefois ces progressions notables.

L'exercice est aussi marqué par le développement des jeux traditionnels et le recul des machines à sous. Le PBJ des jeux traditionnels (88,5 M€) connaît une nouvelle croissance forte de 15,7 %, similaire à celle de 2016. Cette croissance de 12,0 M€ est partiellement issue du développement de la roulette anglaise électronique dont le PBJ passe de 30,4 M€ en 2016 à 37,4 M€ en 2017 (38 établissements en sont désormais équipés contre 35 en 2016).
Le PBJ des machines à sous (451,6 M€), après deux exercices en évolution positive, enregistre un recul de 2,2%.
La fréquentation des casinos français du groupe est en progression de 0,9% sur l'exercice.
Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 5 103 unités, contre 5 074 unités en 2016.

ACTIVITE DES JEUX A L'ETRANGER

Le PBJ réalisé à l'étranger, connaît une croissance de 1,1 % assise sur le PBJ online (casino et paris sportifs); il se décompose ainsi :

EN M€	2017	2016	VARIATION	%
PBJ casinos physiques	81,7	82,6	-0,9	-1,1%
PBJ online et paris sportifs	17,0	15,0	2,0	13,5%
PBJ étranger total	98,7	97,6	1,1	1,1%

En Belgique, le casino d'Ostende connait une évolution défavorable de son PBJ des machines à sous de -8% en raison notamment de l'interdiction de fumer dans les salles de machines à sous appliquée dans ce pays depuis l'été 2016. Néanmoins, grâce à l'amélioration notable de son PBJ online (+18,8%), le casino d'Ostende connaît une progression de son PBJ global de +1,5% sur l'exercice.

Le PBJ des deux établissements suisses de Meyrin et Crans-Montana est en léger recul de -0,2%, pénalisé par l'affaiblissement du franc suisse.

Enfin, le PBJ des paris sportifs réalisé au sein de CKO Betting connaît une nouvelle progression significative égale à 10,2%.

PRODUIT NET DES JEUX

Les prélèvements de l'État et des communes sur le PBJ, sont stables à 318,0 M€ ; le taux de prélèvement sur PBJ total à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 49,8%.

Le produit net des jeux pour l'ensemble du Groupe atteint 320,8 M€, en progression de 1,1%.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (hors impact du programme de fidélisation)

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux progresse de 1,8 %, avec la ventilation suivante

Au 31 octobre, en M€	2017	2016	variation	%
Casinos	70,4	69,9	0,5	0,8%
Hôtels	9,8	12,5	-2,6	-21,2%
Autres	9,2	5,6	3,6	65,1%
CA hors PNJ	89,5	88,0	1,5	1,8%

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, progressent de 0,5 M€ et ce, malgré des situations locales difficiles (réorganisation des activités à Cannes avec le transfert du casino Palm Beach dans une partie des locaux du 3.14, travaux de rénovation au casino d'Aix en Provence).

Le baisse d'activité du secteur hôtelier de 21,2 % s'explique principalement par la fermeture de l'hôtel 3.14 qui impacte mécaniquement le chiffre d'affaires pour -2,8 M€ (cf Résultats consolidés).

Enfin, la progression du secteur « Autres » s'explique essentiellement par l'entrée dans le périmètre du Groupe du restaurant « Laurent » à Paris (4,1 M€).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -3,4 M€ par la mise en place d'un programme national de fidélisation de la clientèle à compter du 1er novembre 2016, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13.

Compte tenu de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en progression de 0,4% pour atteindre 406,9 M€. Hors impact du programme de fidélisation, la progression du chiffre d'affaires ressort à +1,3 %.

2. Résultats consolidés

Incidences sur le ROC des évolutions de l'exploitation de certaines filiales :

Le résultat opérationnel courant (ROC) de 36,4 M€ est en recul de 4,9 M€, notamment sous l'influence des quatre sociétés suivantes qui représentent à elles seules un recul du ROC de 6,1 M€ :

- le casino PLEINAIR de La Ciotat a changé de modèle économique lors de son transfert en juin 2017 et expérimente un nouveau concept de casino en extérieur ; son début d'exploitation intègre ainsi des coûts de démarrage importants liés à la communication et à la nécessaire adaptation au caractère innovant du produit ;
- le casino d'Aix-en-Provence a entrepris en fin d'exercice d'importants travaux de rénovation et en amont a dû progressivement réduire son offre de produits ce qui a pénalisé son activité (CA : -2,2 M€);
- l'hôtel 3.14 à Cannes, qui va à terme réaliser des travaux de rénovation, a dû fermer face aux nuisances occasionnées par les travaux de l'hôtel voisin Intercontinental Carlton, incompatibles avec son exploitation : cette fermeture a dégradé le ROC de 1,1 M€ ;
- enfin l'entrée dans le périmètre du groupe du restaurant parisien Laurent (société SEGR) se traduit par une contribution négative au ROC pour -0,6 M€.

Ainsi, l'analyse de la rentabilité opérationnelle de l'exercice 2017 doit prendre en compte les évolutions spécifiques de ces filiales d'exploitation, dont l'impact sur le résultat opérationnel courant est mis en évidence dans le tableau suivant:

En M€	2017	2016	écart
ROC Groupe (données publiées)	36,4	41,3	(4,9)
ROC La Ciotat	-1,8	0,9	(2,7)
ROC Aix-en-Provence	-3,5	-1,9	(1,6)
ROC Hôtel 3.14	-3,7	-2,5	(1,1)
ROC SEGR	-0,6	-	(0,6)
ROC sociétés neutralisées	-9,6	-3,5	(6,1)
ROC Groupe hors soc. neutr.	46,0	44,8	1,1

En synthèse, en neutralisant ces quatre sociétés, le groupe dégage un chiffre d'affaire en hausse de 0,5 M€ et enregistre une augmentation du ROC de 1,1 M€, permettant de limiter le recul de rentabilité opérationnelle du groupe en 2017, les effets ponctuels observés sur les quatre sociétés neutralisées étant amenés à être nuancés dans le futur.

Analyse par composante de charges

L'analyse de l'évolution des charges se présente comme suit :

- Les Achats et charges externes enregistrent une réduction des dépenses de publicité, notamment liée à la mise en place d'un programme de fidélisation de la clientèle.
- Les Impôts et taxes restent stables autour de 18 M€
- Les Charges de personnel s'élèvent à 173 M€, en augmentation de 2,7%. Cette variation défavorable s'explique notamment par l'entrée dans le périmètre de notre filiale le restaurant « Laurent », par l'augmentation des effectifs au sein de la filiale Casino de la Ciotat induite par le changement du modèle économique, par l'augmentation des effectifs au sein de la filiale Partouche Technologie suite à la création d'un studio de création-communication interne, et par la hausse des pourboires au casino Palm Beach induisant une hausse des charges sociales.
- Les Amortissements et dépréciations sont impactés par les investissements significatifs réalisés dans les casinos sur les derniers exercices, principalement sur les sites de Crans Montana, La Tour de Salvagny et le Casino de la Ciotat. Les amortissements et dépréciations sont en hausse de 5,8 % (+2.1 M€).
- Les Autres produits et charges opérationnels courants sont en réduction de 1,0 M€ grâce principalement à des variations de provisions favorables.

Performance sectorielle

S'agissant de la performance sectorielle (cf. tableau présenté en note 4.1 du chapitre 20.2.1 Etats Financiers consolidés du document de référence 2017), les évolutions défavorables des casinos de La Ciotat et Aix-en-Provence forment la principale explication du recul de 3,0 M€ du ROC du secteur casinotier.

De même la dégradation pour 1,5 M€ du ROC des hôtels est essentiellement liée à la fermeture de l'hôtel 3.14.

Enfin le ROC du secteur Autres est notamment influencé par l'entrée dans le périmètre de la société SEGR Le Laurent comme vu précédemment.

Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant est un produit de 10,2 M€ contre une charge de -19,2 M€ en 2016. Il a enregistré les évolutions favorables suivantes :

- un résultat sur cession de participations consolidées positif de 16,5 M€. Ce poste comprend d'une part les effets de la cession de la société Cannes Balnéaire à un nouvel actionnaire de contrôle qui réalise cette acquisition à travers une société mise en équivalence dans laquelle Groupe Partouche détient une participation minoritaire ; cette opération a permis de dégager un résultat sur cession de 17,8 M€ (cf. 9.1.1 Principales Evolution de périmètre et d'activité du document de référence 2017) ; et d'autre part le résultat de déconsolidation des casinos Vichy 4 Chemins et Tabarka pour -1,2 M€.

- une dépréciation des actifs non courants limitée à 4,7 M€ contre 16,4 M€ en 2016, concernant la seule dépréciation de l'écart d'acquisition de l'exploitation de Bandol, et reflétant l'amélioration de la situation économique des exploitations du groupe. Pour rappel, en 2016 ce poste était composé à hauteur de 5,7 M€ de dépréciations d'écarts d'acquisition et pour 10,6 M€ de dépréciations d'actifs immobiliers consécutives à des

situations locales particulières.

- la contraction des « autres produits et charges opérationnels non courants » (-1,7 M€ en 2017 contre -3 M€ en 2016), essentiellement représentatifs d'amortissement de caducité enregistrés dans le cadre de travaux de réaménagement / déménagement des filiales concernées.

Résultat opérationnel

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice progresse et s'élève à 46,5 M€ contre 22,1 M€ en 2016.

Le résultat financier représente une charge nette de -2,2 M€, contre -2,5 M€ en 2016, grâce principalement à la baisse des frais financiers attachés à la dette financière du groupe.

Le résultat avant impôt atteint 44,4 M€ contre 19,6 M€ en 2016.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est un produit de 1,7 M€, contre une charge nette de -0,9 M€ en 2016 et s'explique principalement par une charge de CVAE en réduction, en raison d'une évolution favorable dans les paramètres de calcul pour les sociétés intégrées fiscalement, accompagnée d'une régularisation rétroactive (remboursement de 2,3 M€ au titre de la CVAE des exercices antérieurs).

Le résultat net est un bénéfice en forte progression, plus que doublant par rapport à 2016 : il passe ainsi de 18,6 M€ en 2016 à 45,5 M€ en 2017. Dans ce résultat net, la part du Groupe est un bénéfice de 37,4 M€ contre 11,1 M€ précédemment.

3. Structure financière :

BILAN

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

- Une hausse des actifs non courants de 19,2 M€ en raison notamment :
 - De la hausse du poste « immobilisations corporelles » pour un montant net global de +20,6 M€ et essentiellement constituée du volume des investissements (+67,2 M€), du reclassement sous le poste « Stocks et en cours » de la valeur nette comptable de l'ancien bâtiment du Casino de la Grande Motte dans le cadre du projet de promotion immobilière engagé (-3,6 M€), et des dotations aux amortissements (-39,1 M€).
 - De la hausse du poste « autres actifs financiers non courants » de 11,3 M€, qui intègre désormais le compte courant de 11,3 M€ détenu par Groupe Partouche sur la société mise en équivalence « Palm Beach Cannes Côte d'Azur » dans le cadre de la cession de Cannes Balnéaire (cf. cf. 9.1.1 Principales Evolution de périmètre et d'activité du document de référence 2017).
 - A l'inverse diminution du poste « Autres actifs non courants » pour 8,5 M€ principalement liée au remboursement du CICE au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 (-11,8 M€).

- Une diminution des actifs courants de -26,2 M€ principalement due :

- à une consommation de la trésorerie active de -36,1 M€ (- 35,9 M€ au niveau du Tableau des flux, compte tenu de la trésorerie passive) en raison des investissements de la période et des remboursements réalisés sur l'avance d'actionnaire Financière Partouche et le crédit syndiqué (cf. cf. 9.1.1 Principales Evolution de périmètre et d'activité du document de référence 2017)
- et à l'inverse à la hausse du poste « Stocks » (+4,6 M€), dont 3,6 M€ liés à l'ancien bâtiment du Casino de la Grande Motte, cf. ci-dessus.

Au passif les capitaux propres du groupe, intérêts minoritaires inclus, progressent de 32,8 M€ et représentent 367,9 M€ après résultat bénéficiaire de l'exercice pour 45,5 M€ et distribution de dividendes pour -11,5 M€, dont -3,0 M€ aux actionnaires du groupe.

La dette financière se réduit de 31,5 M€, en raison :

- des remboursements annuels et anticipés du crédit syndiqué et du remboursement immédiat de l'avance d'actionnaire de la société Financière Partouche, suite à l'entrée en vigueur du plan de sauvegarde modifié, approuvé et homologué par jugements des 02/11/2016 et 08/12/2016,
- atténués par la souscription de nouveaux crédits accompagnant les investissements des filiales.

Après le remboursement de la dette financière évoqué, la structure financière du groupe désormais stabilisée et caractérisée par un gearing autour de 20% peut être synthétisée ainsi :

EN M€ AU 31 OCTOBRE	2017	2016
Capitaux propres	367,9	335,2
Ebitda consolidé	73,3	80,1
Endettement brut *	155,0	186,5
Trésorerie nette des prélèvements	85,7	120,4
Endettement net	69,3	66,1
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,2	0,2
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« leverage »)	0,9x	0,8x

() La notion d'endettement brut comprend les emprunts bancaires et crédit-baux retraités, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.*

4. Évènements récents et perspectives

Modification du taux de CSG

La loi de financement de la sécurité sociale 2018 entraîne, à compter du 1er janvier 2018, une modification taux de la CSG, s'appliquant sur une fraction (68%) du PBJ des machines à sous (abattu de 15%) et passant à 11,2% contre 9,5% précédemment. L'impact défavorable pour le groupe a été estimé à un montant de l'ordre de 4,5 M€ en année pleine.

Clubs de jeux parisiens

Groupe Partouche suit avec attention le dossier des Clubs de jeux parisiens. La loi du 28 février 2017 a mis fin au régime des Cercles de jeux associatifs opérant dans la capitale pour laisser place à des Clubs de jeux exploitant des jeux de cercle ou de contrepartie. Elle a été complétée par un décret du 09 mai 2017, précisant les conditions d'expérimentation à Paris pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2018 et surtout, les jeux de cercle ou de contrepartie autorisés. Groupe Partouche travaille actuellement sur l'opportunité d'ouvrir un ou plusieurs Clubs dans la capitale.

Exploitations

A débuté en fin d'exercice 2017 la construction du nouveau casino de Pornic, avec une livraison prévue fin octobre 2018.

Le Pasino d'Aix-en-Provence fait l'objet d'une importante rénovation, initiée en septembre 2017 ; l'achèvement du chantier est attendu fin d'année 2018.

Des réaménagements d'établissements sont également prévus sur l'exercice 2017/2018 à Royat, Dieppe, La Roche-Posay, Hyères et Saint-Amand-les-Eaux.

La rénovation du parc des établissements du groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2017/2018. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces chantiers et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du groupe.

Fort d'un outil rénové et performant, le groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

5. Description des principaux risques et incertitudes et indications sur l'utilisation des instruments financiers

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence du Groupe Partouche 2017.

Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 4.1.3 « Risques de taux » du document de référence du Groupe Partouche 2017.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.
Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

7. Participation des salariés au capital

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du Code de Commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2017.

8. Répartition du capital social

Cf Chapitre 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document de référence du Groupe Partouche 2017.

9. Sanctions anticoncurrentielles

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

10. Informations environnementales, sociales et sociétales art 225 du code de Commerce

Cf Chapitre 17.1 du document de référence 2017 de Groupe Partouche.

Conformément aux dispositions de l'article L.225 du code du commerce notre société a établi un rapport annexé aux présentes, regroupant l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales en vigueur au sein du groupe.

Les informations contenues dans ledit rapport ont fait l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société COMPTA DURABLE SAS, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 18 janvier 2018 une attestation de présence et avis de sincérité annexée au présent rapport, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère.*»

11. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Néant

12. Programme de rachat d'actions propres

Cf. Chapitre 21.1.3 du document de référence 2017 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 5 avril 2017 a de nouveau autorisé le directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce ;

- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2019.

Nous vous rappelons en outre que par décision du directoire agissant sur délégation de l'Assemblée Générale, le capital de Groupe Partouche SA a été réduit par voie d'annulation de 54 526 actions propres à 20 € de valeur nominale en date du 11 septembre 2017.

13. Délais de paiement

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

14. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

(cf. chap.14.2.2du doc.de réf.)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017 les membres du directoire n'ont pas acquis de nouvelles actions, et parmi les membres du conseil de surveillance, seule Madame Salome Partouche a acquis 5 actions, et postérieurement à la clôture de l'exercice, Madame Caroline Texier a acquis 1 action.

15. Liste des délégations en cours en vue de l'augmentation ou la réduction du capital

Cf chapitre 21.1.5 du document de référence du Groupe Partouche 2017.

16. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 42 538€.

III.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document de référence du Groupe Partouche 2017, Chapitre 20.2.2 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2017», et le Chapitre 20.2.2 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

- Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de notre société mère avec l'une ou l'autre de nos filiales

En application des dispositions de l'article L225-102-1 13ème alinéa, nous vous informons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application desdites dispositions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Octobre 2017.

IV.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(cf Chapitre 9.2 du Document de Référence 2017)

L'exercice considéré d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan de sauvegarde de Groupe Partouche SA, arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 29 septembre 2014, et tient compte de l'entrée en application au cours de l'exercice 2017 du plan modifié homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Paris (2 novembre 2016, rectifié le 8 décembre 2016).

Compte tenu des jugements modificatifs mentionnés ci-dessus, et de la levée des conditions suspensives qui y étaient attachées au cours de l'exercice 2017, Groupe Partouche a notamment :

- procédé au remboursement immédiat par Groupe Partouche du solde de l'avance d'actionnaire de la société Financière Partouche, soit la somme de 20,1 millions d'euros ; ce remboursement est intervenu au cours de l'exercice 2017,
- procédé au remboursement anticipé concomitant auprès des prêteurs mono-holders du crédit syndiqué pour un montant de 5,3 M€ ; ce remboursement est intervenu au cours de l'exercice 2017,
- mis en œuvre l'aménagement de l'autorisation de distribuer des dividendes, avancée au 1er janvier 2017, par la réalisation d'une distribution exceptionnelle de dividendes à hauteur de 3,001 M€ selon les modalités approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2017.

Outre l'incidence des modifications du Plan de sauvegarde décrites ci-dessus, cet exercice a été principalement marqué par les évènements suivants :

- En date du 11 septembre 2017, par décision du directoire agissant sur délégation de l'Assemblée Générale, le capital a été réduit par voie d'annulation de 54 526 actions propres à 20 € de valeur nominale,

- Opération de cession de la société CANNES BALNEAIRES et de rachat d'une participation minoritaire dans la nouvelle structure PALM BEACH COTE D'AZUR (49%) détenue par le nouvel actionnaire de contrôle – ci-après « La cession Cannes Balnéaires » : Les impacts d'une éventuelle cession de Cannes Balnéaires avaient été

anticipés dans les comptes des exercices précédents de Groupe Partouche, par voie de provisions pour dépréciations des titres et comptes courants. L'impact de cette opération sur le résultat net de l'exercice 2017 est +153 K€.

Toutefois, la présentation des comptes de l'exercice 2017 en est affectée.
En effet, dans le respect des règles comptables en vigueur, les opérations ont été traduites comme suit :

- Résultat exceptionnel (-85.211 K€) :
 - Le solde des valeurs brutes des titres de participation et créances à hauteur de -96.481 K€ a été comptabilisé en charges exceptionnelles,
 - Les produits de cession des titres et compte courant ont été comptabilisés en produits exceptionnels pour 11 270 K€,
- Résultat financier (+85.364 K€) :
 Les reprises des provisions sur titres (+48.424 K€) et comptes courants (+36.940 K€) cédés ont été enregistrées en produits financiers.

- Achat à Financière Partouche des titres de participation de la SAS ENDERBURY GR, société mère de la société SEGR Le Laurent, pour 4,3 M€, et en date du 25 octobre 2017. Transmission Universelle du Patrimoine (placée sous le régime fiscal de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts) de la SAS ENDERBURY GR dans Groupe Partouche SA, générant un mali technique de 3,9 M€. Ce mali technique étant attaché aux titres de participation de la société SEGR Le Laurent (Valeur brute : 0,4 M€), il a été affecté comptablement en immobilisations financières conformément au règlement ANC n°2015-06,
- En date du 26 décembre 2016, dissolution de la SAS HOLDING GARDEN PINEDE, placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts, par voie de Transmission Universelle de Patrimoine.
 Cette opération a généré un boni de fusion de 15,8 M€ comptabilisé intégralement en capitaux propres dans un sous-compte « prime de fusion ».

- La recapitalisation de notre filiale le casino de Contrexéville pour un montant global de 2,8 M€,

- Création des sociétés Club Partouche Paris, Club Partouche Capitale, et SARL 3.14 GREEN.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en légère hausse à 11,25 M€, essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 9,7 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 12,82 M€ contre 12,28 M€ en 2016 et les charges d'exploitation 20,25M€ contre 18,8 M€ en 2016 ;

Le résultat d'exploitation est une perte de -7,42M€, contre - 6,47 M€ en 2016.

Les produits financiers d'un montant total de 99 M€ (+59, 8M€) comprenant à hauteur de 10,2 M€ des dividendes versés par les filiales, et les charges financières passent de 42,8 M€ en 2016, à 18,3 M€ en 2017.

Ces produits et charges financiers sont notamment impactés par les mouvements sur provisions et reprises de provisions sur titres et créances liés d'une part à la cession de la société Cannes Balnéaires (+85,36 M€, cf. événements marquants ci-dessus), et d'autre part aux provisions sur les filiales dont la situation nette s'est dégradée ou ayant fait l'objet d'une recapitalisation.

La baisse des intérêts et charges assimilés de 1,5 M€ correspond essentiellement à l'économie réalisée suite aux remboursements du crédit syndiqué.

Au final, le résultat financier est un bénéfice de 80,67 M€ contre une perte de 3,7 M€ en 2016.

Le résultat exceptionnel est une perte de (85, 32M€) s'expliquant essentiellement par la cession de la société Cannes Balnéaire (cf. événements marquants ci-dessus). Cet impact est neutralisé par les reprises de provisions financières citées ci-dessus.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2017, une charge d'impôt groupe de 1 M€ et une économie d'impôt de 13,2 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 0,17M€, contre un bénéfice de 0,97M€ en 2016.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 658,8 M€, en augmentation de 8,3 M€ et l'actif circulant atteint 156,7M€, en recul de 33,8 M€, en raison principalement de la réduction de la trésorerie et de la cession de créance de Cannes Balnéaires.

Au passif, les capitaux propres sont en augmentation de 11,3 M€ et atteignent 433,2 M€, du fait principalement :

- du boni réalisé suite à la TUP avec la SAS HOLDING GARDEN PINEDE (+15,7M€),
- de la distribution de dividendes de (3 001 K€) décidée par l'AGE du 5 septembre 2017,
- de la réduction du capital par annulation des 54 526 actions propres à la valeur nominale de 20 € acquises dans le cadre du contrat signé avec Aurel BGC impactant le capital pour (1,091 M€) et les autres réserves pour (580 K€).

Les emprunts et dettes bancaires se réduisent de 24,5 M€ par rapport à N-1 du fait:

- de 32,8 M€ de remboursements annuels et anticipés du crédit syndiqué, suite à l'entrée en vigueur du plan de sauvegarde modifié, approuvé et homologué par jugements des 02/11/2016 et 08/12/2016
- atténués par le déblocage à hauteur de 8,3 M€ de deux nouveaux emprunts contractés pour un total de 25 M€.

Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31/10/2017 s'élève à 128,7 M€.

Les « Autres dettes » diminuent de 13,7 M€, dont 12,7 M€ au titre du poste « Groupe et Associés », du fait principalement du remboursement à hauteur de 20,1 M€ du solde de

l'avance actionnaire Financière Partouche.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 165 655 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	165 655 €
Au compte « réserve légale »	8 283 €
Au compte « report à nouveau»,.....	157 372 €
qui après affectation s'élève à la somme de 149 997 676 €	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Toutefois il est précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2017 a approuvé une distribution exceptionnelle de dividendes pour un montant de 3.001.283,60 euros.

V.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons d'examiner:

- La convention visée à l'article L225-86 du code de commerce, que vous avez autorisée postérieurement à la clôture qui a été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes, à savoir :

 ✓ Autorisation au directoire le 12 décembre 2017 de passer commande à Madame Salomé PARTOUCHE, membre du conseil de surveillance, de la création de la carte de vœux du groupe.

Nous vous rappelons les conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017:

- ✓ Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 27 janvier 2015, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2014 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 1er novembre 2019.
- ✓ Bail avec Financière Partouche S.A : ledit bail a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998 et a pour objet la location des locaux du siège social de la société. Ce bail a fait l'objet d'un renouvellement en

date du 29 juillet 2011 pour une durée de neuf ans se terminant le 31 juillet 2020.

- ✓ Convention d'avance d'actionnaire et de subordination avec la S.A. Financière Partouche (convention d'avance d'actionnaire conclue le 26 août 2003) ; convention devenue caduque suite au remboursement du solde de l'avance d'actionnaire par Groupe Partouche SA à la SA Financière Partouche le 4 avril 2017, conformément aux modifications du plan de sauvegarde de Groupe Partouche SA homologuées les 2 novembre et 8 décembre 2016.
- ✓ Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.
- ✓ Convention de conseil en gestion avec SHAL & CO S.A : la société a conclu avec la société SHAL & CO S.A. un contrat de conseil en gestion. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.
- ✓ Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » : la société a conclu le 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant avec la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83%. (convention sans exécution depuis la mise en liquidation judiciaire de la société par jugement du 21 février 2017)

Nous vous rappelons en outre, des conventions autorisées au cours des exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ avec la Société du Grand Casino de Cabourg: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 874 547 euros ;
- ✓ avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- ✓ avec la SARL Hôtel Cosmos: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- ✓ avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- ✓ avec la SAS société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros ;

Nous vous rappelons enfin que le Conseil de Surveillance a l'obligation de motiver sa décision d'autorisation en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, et se doit de réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

VI.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et les procédures de contrôle interne

Ce rapport, établi conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, est présenté au chapitre 16.5 « Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne » du document de référence du Groupe Partouche 2017.

2. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, il ressort qu'aucun d'entre eux n'arrive à expiration.

Nous vous demandons entre outre de confirmer la cooptation de Caroline TEXIER.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom des Membres du Conseil de Surveillance	Mandat dans la société	Autres Mandats sociaux
Monsieur Patrick PARTOUCHE	Président	(1)
Monsieur Isidore PARTOUCHE	Vice- Président	(2)
Monsieur Gaston GHRENASSIA Démission	Membre du Conseil	(3)
Madame Caroline TEXIER Cooptée le 27 juin 2017 en remplacement de M.G.GHRENASSIA	Membre du Conseil	(4)
Monsieur Hubert BENHAMOU Démission le 01.11.2016	Membre du Conseil	
Madame Salomé PARTOUCHE Cooptée le 13 décembre 2016 en remplacement de M.H.BENHAMOU	Membre du Conseil	(5)
Madame Véronique FORNERI	Membre du Conseil	(6)
Monsieur Walter BUTLER	Membre du Conseil	(7)
Monsieur Daniel COHEN	Membre du Conseil	(8)
SA BUTLER CAPITAL PARTNERS représentée par Mr Laurent Parquet depuis le 13 septembre 2016 en remplacement de M.Lionel Mestre	Membre du Conseil	(9)

Liste des Mandats sociaux des Membres du Conseil de Surveillance :

(1)

Monsieur Patrick PARTOUCHE

Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

Président du Directoire de FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président du Conseil d'Administration, Administrateur : SA PARTOUCHE INTERACTIVE (Paris)

Président : SAS PARTOUCHE IMMOBILIER (Paris)

Directeur Général Délégué : SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS (Paris)

Directeur Général Délégué et Administrateur : SA EDEN BEACH CASINO (Juan les Pins), SA CANNES BALNEAIRE (Cannes) jusqu'au 27/07/2017,SAS CASINO CENTRE CROISETTE (Cannes)

Administrateur : SAS CASINO DE SAINT AMAND (Saint Amand les Eaux), SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE (Contrexeville), SAS GRAND CASINO DE LYON (Lyon), SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE TTH (Divonne les Bains), SAS PARTOUCHE TECHNOLOGIES (St Avertin), SAS Sté d'EXLOITATION DU CASINO DE DIVONNE – SECD- (Divonne les Bains), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Paris) jusqu'au 21/11/2016, SA 3.14 HÔTEL (Cannes), SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris), SA PLEINAIR CASINO (La Ciotat).

Gérant : SARL SEK (Paris), SARL PLAGE POINTE CROISETTE jusqu'au 27/07/2017, SARL PLAGE 3.14, SARL 3.14 GREEN, SCI GREEN AURON

Membre du Comité Exécutif : SAS PARTOUCHE IMAGES (Paris), SAS AFRIGAMBLING (Paris)

Représentant permanent :

- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS (Paris) Administrateur** de la SAS DEVELOPPEMENT DE LA BAIE DE KERNIC (Plouescat), SAS CASINO DE PORNICHET (Pornichet), SAS CASINO DU MOLE (Pornic)

A l'étranger :

Président du Conseil d'Administration, Administrateur Délégué : SA BELCASINOS (Belgique), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie)

Administrateur :SA GRAND CASINO DE TABARKA (Tunisie) jusqu'au 12/01/2017, SA CASINO KURSAAL OOSTENDE (Belgique), CLUB PRIVE DU CASINO DE KNOKKE (Belgique), SA CKO BETTING (Belgique)

Représentant permanent : SA GROUPE PARTOUCHE administrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Belgique)

Mandats et fonctions hors Groupe

Président – Membre du Comité Exécutif : SAS MEREAL BIOMETRICS (Paris)

Administrateur :, SA ISPAR HOLDING (Suisse)

Chairman : GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED (Bahamas)

(2)

Monsieur Isidore PARTOUCHE

Vice-Président du Conseil de Surveillance de **GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

Président du Conseil de Surveillance **de FINANCIERE PARTOUCHE,SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président -Directeur Général, Administrateur : SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris)

Président, Administrateur : SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS – CEC (Paris), SAS SOCIETE DU CASINO DE SAINT AMAND (Saint Amand les Eaux).

Administrateur : SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas les Flots), SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux), SA SATHEL (La Tour de Salvagny), SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE - TTH DIVONNE (Divonne les Bains), SA PLEINAIR CASINO (La Ciotat), SA CANNES BALNEAIRE (Cannes) jusqu'au 27/07/2017, SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL (Aix en Provence), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Paris) jusqu' au 21/11/2016, SA L'EDEN BEACH CASINO jusqu'au 24/04/2017

Gérant : SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE (Contrexeville), SCI LES THERMES (Aix en Provence), SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET MOBILIERE PARTOUCHE « SCIMP » (Paris).

Représentant permanent **de :**

- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS Administrateur** SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE

A l'Etranger :

Président, Administrateur Délégué **:** SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL - GPI (Belgique)

Administrateur : SA LE GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie)

Mandats et fonctions hors Groupe :

En France :

Administrateur : SA SOCLE (Lille) jusqu'au 07/02/2017, SA LOSC (Lille) jusqu'au 25/01/2017

A l'étranger :

Président : Société ENDERBURY GR LTD (Cayman Islands) jusqu'au 11/07/2017

Président, Administrateur : SA ISPAR HOLDING (Suisse)

(3)

Monsieur Gaston GHRENASSIA

Exerce les mandats suivants :

Membre du conseil de surveillance **de GROUPE PARTOUCHE et FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

Administrateur : SAS PLEINAIR CASINO (La Ciotat)
SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris).

(4)

Madame Caroline TEXIER

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

(5)
Madame Salomé PARTOUCHE

Membre du Conseil de Surveillance **de GROUPE PARTOUCHE SA à DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE (Paris)**

A l'étranger :

Administrateur : **SA INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS (Belgique)**

Mandat et fonction hors Groupe :

Co-Gérante : SCI SANY (Val de Marne)

Présidente : Association BIENNALE DE PANAME (Paris)

(6)

Madame Véronique FORNERI

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants hors groupe :

Directeur Général : Société ADELPHOS SAS (Neuilly)

Membre du Conseil d'Administration : Association ERDA ACCENTUS - Education recherche développement artistique (Paris)

(7)

Monsieur Walter BUTLER

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

Exerce par ailleurs les mandats suivants hors groupe :

Président Directeur Général : BUTLER INDUSTRIES SA, BUTLER CAPITAL PARTNERS SA, WB DEBT PARTNERS SA
Président : EDEN INNOVATIONS SAS, DOC SAS, FBT DEVELOPPEMENT SAS, AMSTAR ENTREPRISES SAS, NXO EXPANSION SAS
Président du Conseil d'Administration : NXO EXPANSION SAS
Président du Conseil de Surveillance : NXO FRANCE SAS
Administrateur : NXO EXPERTS SAS, NXO SECURITE SAS

Gérant : SCI 30 ALBERT 1ER
Membre du Conseil de Surveillance : CORUM ASSET MANAGEMENT SAS
Représentant de Butler Capital Partners dans ses fonctions de Président : ANS HOLDING SAS
Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration : HOLDING SPORTS & EVENEMENTS SA
Représentant de Butler Capital Partners au Comité de Surveillance : COLFILM SAS
Représentant de FBT Développement dans ses fonctions de Président : FICHET BAUCHE TELESURVEILLANCE SAS

Director des sociétés anglaises suivantes : BUTLER INVESTMENT MANAGERS LTD, BUTLER MANAGEMENT LTD, ALMAS INDUSTRIES Ltd et ALMAS INDUSTRIES UK ltd
Président de la société suisse : NEXIS FIBERS HOLDING
Président du Supervisory Board de la société allemande : ALMAS INDUSTRIES AG SA
Gérant de la SARL luxembourgeoise : GP LUX INVESTISSEMENTS SARL
Administrateur des sociétés belges : ECONOCOM SA, BUTLER INDUSTRIES BENELUX SA

(8)

Monsieur Daniel COHEN

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants hors groupe :

Président : SAS ZALIS (Toulouse),
Président Directeur Général. : SA F.V.M. (Villers la Montagne)
Administrateur : ARCHE INDUSTRIE (Paris)
Gérant : SCI COHEN Investissements (Toulouse)

(9)

Société Butler Capital Partners

Représentant permanent de la Société Butler Capital Partners, Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

Exerce par ailleurs les mandats suivants :

Représentant permanent de la Société AMSTAR ENTREPRISES au Conseil d'Administration de la SA BUTLER INDUSTRIES

Représentant de la société ANS HOLDING dans ses fonctions de Director de A NOVO COMLINK ESPANA SLU et de ANOVO IBERICA MADRID SLU

Vice Président du Conseil d'Administration et Administrateur de SAS NXO EXPANSION

Vice-Président du Conseil de Surveillance de SAS NXO France

Président et Président du Conseil d'Administration de NXO EXPERTS et NXO SECURITE SAS

3. Situation des Mandats des Membres du Directoire:

Le Directoire a été nommé par le Conseil de Surveillance pour 6 ans le 30 octobre 2013, soit jusqu'au 29 octobre 2019.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Nom des Membres du Directoire	Mandat dans la société	Autres Mandats* sociaux
Monsieur Fabrice PAIRE	President du Directoire	(1)
Monsieur Ari SEBAG	Membre du Directoire Directeur Général	(2)
Madame Katy ZENOU	Membre du Directoire Directeur Général	(3)

Monsieur Jean-François LARGILLIERE	**Membre du Directoire**	**(4)**

* quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

Mandats des membres du Directoire

(1)

Monsieur Fabrice PAIRE :

Président du Directoire de **GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président, Administrateur : SAS ENDERBURY (Paris) jusqu'au 25/10/2017, SAS LUDICA (Paris), SAS GRAND CASINO DE BANDOL, SAS CIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS, SAS PARTOUCHE TECHNOLOGIES (St Avertin), SAS STE D'EXPLOITATION DU CASINO ET HOTELS DE CONTREXEVILLE, SAS STE TOURISTIQUE DE LA TRINITE (Paris), SAS CLUB PARTOUCHE PARIS (Paris), SAS CLUB PARTOUCHE CAPITALE (Paris).
Directeur Général, Administrateur : SA PARTOUCHE INTERACTIVE (Paris)
Directeur Général Délégué : SAS PARTOUCHE SPECTACLES & EVENEMENTS (Paris), SAS CIE EUROPEENNE DE CASINOS (Paris), SAS GRAND CASINO DU HAVRE
Membre du Comité Exécutif : SAS PARTOUCHE IMAGES (Paris), SAS AFRIGAMBLING (Paris)
Administrateur : SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DEVELOPPEMENT DE LA BAIE DE KERNIC (Plouescat), SAS CASINO DE PORNICHET, SAS CASINO DU MOLE (Pornic), SAS SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT, SAS Sté d'EXLOITATION DU CASINO DE DIVONNE – SECD- (Divonne les Bains), SAS CASINOS DE VICHY, SA Sté DES CHEMINS DE FER ET HOTEL DE MONTAGNE AUX PYRENEES CHM (Paris), SA ELYSEE PALACE EXPANSION (Paris), SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas les Flots), SAS PASINO BET (La Grande Motte), SAS GRAND CASINO DU HAVRE

Représentant Permanent :

- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS, Administrateur** de la SAS CASINO DE COUTAINVILLE, SA LE MIAMI (Andernos), SAS COMPLEXE COMMERCIAL DE LA ROCHE POSAY

- de la personne morale **SA GROUPE PARTOUCHE, Administrateur** de la SAS PLOMBINOISE DE CASINO, SAS SOCIETE D'EXLOITATION DU CASINO DE LA ROTONDE (Pleneuf Val André), SAS CASINO DU GRAND CAFE (Vichy), SAS STE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice), SAS CASINO DE SALIES DE BEARN, SA Sté D'ACTIVITES THERMALES HOTELIERES ET DE LOISIRS – SATHEL (La Tour de Salvagny), SAS Sté DU GRAND CASINO DE GREOUX LES BAINS, SA STE DU CASINO D'ARCACHON, SAS STE DU GRAND CASINO DE CABOURG, SAS CASINO D'EVAUX LES BAINS, SAS GRAND CASINO DU HAVRE, SAS CASINO DE LA TREMBLADE, SAS CASINO CENTRE CROISETTE (Cannes), SA CANNES BALNEAIRE jusqu'au 27/07/2017, SA STE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE (Divonne les Bains), SA SOCIETE FORGES THERMAL (Forges Les Eaux), SA EDEN BEACH CASINO (Juan les Pins), de la SAS CASINO LE LION BLANC (St Galmier), SAS STE DU CASINO DE ST AMAND LES EAUX , SAS GRAND CASINO DE LYON, SAS GRAND CASINO D'ANNEMASSE

- de la personne morale **SA GROUPE PARTOUCHE, Gérant** de la SCI RUE ROYALE (Paris)

Gérant : SARL SOCIETE DU CASINO DE BOURBON LANCY, SARL QUARISMA (Paris), SARL PARTOUCHE TOURNOIS (Paris), SCI DU CASINO DE LA TREMBLADE
Co-Gérant : SARL APPOLONIA (Antibes)

A l'Etranger :

Administrateur : SA CASINO KURSAAL OOSTENDE (Belgique), SA CKO BETTING (Belgique)
Administrateur Délégué : SA BELCASINOS (Belgique), SA CASINO DE CHAUDFONTAINE (Belgique)
Administrateur Délégué – membre : CERCLE PRIVE DU CASINO DE SPA (Belgique), CLUB PRIVE DU CASINO D'OOSTENDE (Belgique)

Mandats et fonctions hors Groupe

Membre du Comité Exécutif : SAS MEREAL BIOMETRICS (Paris)
Gérant : SCI HAUTE BOURGEOIS, SCI FAROY MU (Paris)
Administrateur : SA ISPAR HOLDING (Suisse)

(2)

Monsieur Ari SEBAG

Membre du Directoire **de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance** (Paris)

Directeur Général, Membre du Directoire de **FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance** (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président Directeur Général, Administrateur : SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux)

Président, Administrateur : SAS CASINO DE COUTAINVILLE, SAS SOCIETE DU CASINO ET DES BAINS DE MER DE DIEPPE, SAS CASINO DU GRAND CAFE (Vichy), SAS CASINO DE SALIES DE BEARN, SAS CASINO LE LION BLANC (Saint Galmier), SAS Sté d'EXLOITATION DU CASINO DE DIVONNE – SECD- (Divonne les Bains), SAS CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), SAS DEVELOPPEMENT DE LA BAIE DE KERNIC (Plouescat), SAS CASINOS DE VICHY (Vichy), SAS PARTOUCHE SPECTACLES & EVENEMENTS PSE (Paris), SAS CASINO DE LA TREMBLADE

Président du Conseil d'Administration : SA LE MIAMI (Andernos), SA STE DU CASINO D'ARCACHON, SA ELYSEE PALACE HOTEL (Paris)

Président : ASSOCIATION BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DU HAVRE – ABACH jusqu'au 14.06.2017

Directeur Général Délégué - Administrateur : SAS GRAND CASINO DU HAVRE

Directeur Général : PARTOUCHE IMMOBILIER SAS (Paris)

Administrateur : SA CANNES BALNEAIRES (Cannes) jusqu'au 27/07/2017, SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Paris), SAS SOCIETE DU GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS STE TOURISTIQUE DE LA TRINITE (Paris), SAS PARTOUCHE TECHNOLOGIES (Saint Avertin), SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS STE DU CASINO DE SAINT AMAND (St Amand les Eaux), SAS STE DU GRAND CASINO DE GREOUX LES BAINS, SAS PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières les Bains), SA STE DE L'ELYSEE PALACE (Paris), SA STE D'ACTIVITES THERMALES HOTELIERES ET DE LOISIRS SATHEL (La Tour de Salvagny), SAS PASINO BET (La Grande Motte), SAS CLUB PARTOUCHE PARIS (Paris), SAS CLUB PARTOUCHE CAPITALE (Paris).

Gérant : SARL HOTEL COSMOS (Contrexeville), SARL GRANDS HOTELS DU PARC (Contrexeville), SARL Centre de Formation Professionnelle des Casinos -CFPC- (Paris), SARL APPOLONIA (Antibes), SARL PARTOUCHE PRODUCTIONS (Paris), SCI PIETRA PORNIC (Paris), SCI PIETRA SAINT-AMAND (Paris)

Membre du Comité Exécutif : SAS PARTOUCHE IMAGES (Paris), SAS AFRIGAMBLING (Paris)

Représentant permanent :

- de la personne morale **SA GROUPE PARTOUCHE Administrateur** de la SAS NUMA (Boulogne), SAS GRAND CASINO DE BANDOL, SAS CASINO DE PORNICHET, SAS CIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS (Hyères), SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, SAS CASINO DU MOLE (Pornic), SAS Sté d'Exploitation du CASINO ET D'HOTELS DE CONTREXEVILLE, SA PLEINAIR CASINO (La Ciotat), SAS JEAN METZ (Berck)
- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS Administrateur** de la SAS CASINO D'EVAUX LES BAINS, SAS STE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice), SAS STE d'EXPLOITATION DE LA ROTONDE (Pleuneuf Val André)

A l'étranger :

Président du Conseil d'Administration : SA CASINO DE CHAUDFONTAINE, CLUB PRIVE DU CASINO D'OOSTENDE, CERCLE PRIVE DU CASINO DE SPA (Belgique)
Administrateur : SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL GPI, SA CASINO KURSAAL OOSTENDE, SA BELCASINOS (Belgique)

Membre du Conseil d'Administration : Club Privé KNOKKE (Belgique)

Représentant permanent :

- de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Belgique), Administrateur de la SA CASINO KURSAAL OOSTENDE (Belgique), Administrateur de la SA CKO BETTING (Belgique).
- de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL **Administrateur** de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie)
- de la SA BELCASINOS, ***Président, Administrateur*** de la SA CKO BETTING et SA CASINO KURSAAL OOSTENDE (Belgique)

Mandat et fonctions hors Groupe :
Gérant : SCI ELISA (Paris)

Directeur Général : SOCIETE GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED (Bahamas)

(3)

Madame Katy ZENOU

Membre du Directoire **de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance** (Paris)

Directeur Général, Membre du Directoire **de FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance** (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Directeur Général, Administrateur : SA ELYSEE PALACE HOTEL (Paris)

Directeur Général Délégué et Administrateur : SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet)

Administrateur : SAS NUMA (Boulogne sur Mer), SA BARATEM (Le Touquet)

Représentant permanent de la personne morale :

- **SA GROUPE PARTOUCHE, Administrateur** de la SA CANNES BALNEAIRE (Cannes) jusqu'au 27/07/2017,, de la SAS STE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT
- **SAS CIE EUROPEENNE DE CASINOS, Administrateur** de la SA SOCIETE DU CASINO D'ARCACHON, et de la SAS CIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS

A l'étranger :

Administrateur : SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Belgique)

(4)

Monsieur Jean-François LARGILLIERE

Membre du Directoire de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

Exerce par ailleurs les mandats suivants :

Président, Administrateur : SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas les Flots)

Administrateur : SA LE MIAMI (Andernos), SAS CLUB PARTOUCHE PARIS (Paris), SAS CLUB PARTOUCHE CAPITALE (Paris), SA STE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE (Divonne les Bains)

Co-Gérant : SCI PALAVAS INVESTISSEMENT (Palavas les Flots)

4. Rémunérations des mandataires
(art. L.225-102-1 du Code de Commerce- cf Chap15.1.2 du doc de ref)

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après, le montant des rémunérations et avantages versés au titre de l'exercice écoulé à chaque mandataire social, soit :

MEMBRES DU DIRECTOIRE (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations globales(*) (Perçues au sein du Groupe)	Dont avantages en nature	Dont jetons de présence GP	Dont jetons de présence Filles
M. Fabrice PAIRE	417 030	7 030	0	0
M. Ari SEBAG	410 965	8 330	0	0
Mme Katy ZENOU	234 839	915	0	0
M. Jean-François LARGILLIERE	186 180	3 180	0	0

(*) Les montants sont exprimés en valeurs brutes annuelles, avantages en nature et jetons de présence inclus

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations globales (*) (perçues au sein du Groupe)	Dont avantages en nature	Dont jetons de présence GP (**)	Dont jetons de présence Filles
M. Patrick PARTOUCHE	546 176	6 915	21 176	0
M. Isidore PARTOUCHE	150 035	0	17 647	12 388
Mme Salomé PARTOUCHE en rempl. de M.H.BENHAMOU démissionnaire	17 647	0	17 647	0
Mme Véronique FORNERI	7 059	0	7 059	0
BCP-L.PARQUET	21 176	0	21 176	0
M. Walter BUTLER	10 588	0	10 588	0

M. Daniel COHEN	**17 647**	**0**	**17 647**	**0**
Mme Caroline TEXIER en rempl. de M. G GHRENASSIA démissionnaire	**7 059**	**0**	**7 059**	**0**
Mr Hubert BENHAMOU Démission 01/ 12/ 2016	**0**	**0**	**0**	**0**

(*) Les montants sont exprimés en valeurs brutes annuelles avantages en nature inclus
(**) 120 000 euros de jetons de présence ont été attribués au titre de l'exercice 2016/2017, et versés pour l'intégralité en septembre 2017.

Ainsi, le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017 s'élève à la somme de 2 098 402 euros (incluant les jetons de présence attribués en 2016 mais versés en 2017, et les jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2017 et versés au cours de l'exercice)

Il n'existe aucun engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux pour des éléments de rémunération ou indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celle-ci; et en particulier, il n'est prévu ni le versement d'une indemnité de départ, ni de retraite supplémentaire, ni de stock-options ou actions gratuites, ni de rémunération variable (bonus)(c.com.art.L.225-102-1,al.3)
Cf. Chapitre 15.1.2D et 15.2 du document de référence de Groupe Partouche 2017.

5. Situation des Mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires, et suppléants, le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire

GROUPE PARTOUCHE S.A.

ANNEXE 1

FACTURES REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

(Article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	54						12					
Montant total des factures concernées *TTC*		695 254	35 804	108	87 533			3 600	3 600	3 600	32 400	
% du montant total des achats de l'exercice *HT*	-	4.57%	0.24%	0.00%	0.58%							
% du CA de l'exercice *HT*							-	0.03%	0.03%	0.03%	0.24%	%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							3					
Montant total des factures exclues *TTC*							175 028					
(C) Délais de paiement de référence utilisés *(contractuel ou délai légal –Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)*												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : *comptant/30 jours date de facture*						Délais contractuels : *comptant/30 jours date de facture*					